

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2024

ALLONGER LA DURÉE DE L'ORDONNANCE DE PROTECTION - (N° 1970)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par
Mme Chandler, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« ordonnance »,

insérer le mot :

« provisoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision